



Affiché le 9/05/2017  
Retiré de l'affichage le :  
Signature :

Département du Morbihan  
Arrondissement de LORIENT

**MAIRIE D'AURAY (56400)**

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 mai 2017**

**Le mardi 2 mai 2017 à 19 HEURES 30**, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 25 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de M. DUMOULIN Jean, Maire.

La séance a été publique.

### **Etaient Présents à la présente délibération :**

M. Jean DUMOULIN, M. Gérard GUILLOU, Mme Pierrette LE BAYON, M. Azaïs TOUATI, M. Jean Claude BOUQUET, M. Jean-Yves MAHEO, Mme Aurélie QUEIJO, M. Joseph ROCHELLE, Mme Françoise NAEL, M. Ronan ALLAIN, Mme Annie RENARD, Mme Marie-Joëlle MIRSCHLER, M. Armel EVANNO, M. Patrick GOUEGOUX, M. Benoît GUYOT, Mme Fabienne HOCHET, M. Maurice LE CHAMPION, Mme Valérie VINET-GELLE, M. Jean-Michel LASSALLE, Mme Mireille JOLY, Mme Marina LE ROUZIC, M. Laurent LE CHAPELAIN, M. Jean-Pierre GRUSON, M. Guy ROUSSEL, M. Roland LE SAUCE, M. François GRENET, Mme Nathalie BOUVILLE, Mme Emmanuelle HERVIO, M. Yazid BOUGUELLID

### **Absents excusés :**

Mme Valérie ROUSSEAU (procuration donnée à M. Ronan ALLAIN), Mme Marie-Noëlle POMMEREUIL (procuration donnée à M. François GRENET), Mme Kaourintine HULAUD (procuration donnée à Mme Emmanuelle HERVIO)

**Secrétaire de séance : M. LE CHAPELAIN Laurent**

# COMPTE RENDU

~~~~~

## **0- DGS - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017.**

Le Conseil municipal approuve le procès verbal de la séance de Conseil municipal du 28 mars 2017.

## **1- DAGRH - REGIME INDEMNITAIRE : MAINTIEN DU MONTANT DE L'INDEMNITE « PLACEMENT ET VENTE AU DEBALLAGE »**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Mme MARTINEAU

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de maintenir l'attribution de l'indemnité dite de « placement et vente au déballage » pour un montant annuel individuel fixé à 360 € calculé sur la base de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

- PRECISE que les crédits nécessaires à la couverture de cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 du budget primitif 2017.

## **2- DAGRH - PERSONNEL TITULAIRE DE LA VILLE – MISE À DISPOSITION AUPRÈS DE LA MAIRIE DE LA TRINITÉ SUR MER.**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Mme MARTINEAU

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition des deux agents en charge de la fonction "animation et expertise en matière d'informatique et de télécommunications"

- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention qui prend effet au 1er mai 2017.

Les recettes en résultant seront affectées au budget de la Ville.

## **3- DAGRH - CREATIONS DE POSTES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Mme MARTINEAU

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à modifier le tableau des emplois en conséquence.
- DIT que les crédits sont ouverts au chapitre 012 du budget 2017.

#### **4- DSTS - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE ENTRE LA VILLE ET BRETAGNE SUD HABITAT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Mme MARTINEAU

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **5- DSTS - HALLES MUNICIPALES - EXONERATION PARTIELLE DE LOYERS PENDANT LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Mme MARTINEAU

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE une exonération de 100 % des loyers des Halles pour le mois d'avril et de 50 % pour les 5 mois suivants.
- DECIDE que l'exonération ne bénéficiera qu'aux commerçants à jour de leurs loyers ou bénéficiant d'un plan d'apurement auprès du Trésor Public, et ne pourra donc être appliquée à ceux ayant des arriérés de paiement.
- DECIDE la mise en place d'un pré-paiement, le loyer sera facturé en début du mois concerné.
- AUTORISE le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### **6- DU - ROUTE DU BONO – CESSION D'EMPRISES POUR LA RÉALISATION DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT GOUSTAN »**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Mme MARTINEAU

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la cession des parcelles et des emprises suivantes à la société LGL au prix de 66,78 euros le m<sup>2</sup>, soit 40 000 euros pour une superficie de 599 m<sup>2</sup> ;

| Références des parcelles | Superficie cadastrale    |
|--------------------------|--------------------------|
| AM n°3                   | 205 m <sup>2</sup>       |
| AM n°507                 | 338 m <sup>2</sup>       |
| Emprises non-cadastrées  | 56 m <sup>2</sup>        |
| <b>Total</b>             | <b>599 m<sup>2</sup></b> |

- APPROUVE la prise en charge par la société des frais de géomètre et de notaire afférents au dossier ;

- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

#### **7- DU - RAPPORT ANNUEL SUR LA POLITIQUE FONCIÈRE – ÉTAT DES CESSIIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES 2016**

Le Conseil Municipal :

- PREND connaissance du rapport faisant état des cessions et des acquisitions réalisées par la commune au cours de l'année 2016.

#### **8- DU - ACQUISITION DES VOIES ET ESPACES COMMUNS DE LA RÉSIDENCE JEAN DE MONTFORT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Mme MARTINEAU

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'acquisition gratuite des parcelles de la résidence décrites ci-dessus sous réserve d'un découpage plus précis et d'un bornage réalisés par un géomètre expert en accord avec l'ASL Jean de Montfort ;

- APPROUVE la prise en charge par la ville des frais de géomètre afférents au dossier à hauteur de 50 % ;

- APPROUVE la prise en charge de l'intégralité des frais de notaire afférents au dossier par la ville ;
- CONSTATE l'affectation des voies et espaces communs à l'usage direct du public ;
- DISPENSE d'enquête publique le classement dans le domaine public communal des voies et espaces communs concernés ;
- PRONONCE le classement des voies et espaces communs dans le domaine public communal ;
- DÉSIGNE l'Étude de Maître CONTE, 33 avenue du Maréchal Foch à Auray, pour la rédaction de l'acte notarié ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

#### **9- DEEJ - CLUB DES RETRAITES D'AURAY – GRATUITÉ DE LA LOCATION DE KER YVONNICK**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Mme MARTINEAU

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise à disposition gratuite du centre de loisirs Ker Yvonnick au Club des retraités d'Auray pour la journée du 29 juin 2017.

#### **10- DEEJ - SERVICE JEUNESSE - TARIFS SEJOURS ETE 2017**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Mme MARTINEAU

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les tarifs des séjours organisés par le Service Jeunesse pour l'été 2017

A 20h25, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.